



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 12 mars 2019 à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame France Bégin

Monsieur Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Eric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**123619-03-2019** Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 6 : Autres items :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- ADOPTION :

3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 582-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 348 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE, INCLUANT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

3.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 581-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

4- ROUTE DES BOURQUE : WSP – HONORAIRES

5- FOND AGRIESPRIT

6- AUTRES ITEMS

7- PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

8- CLÔTURE DE LA SÉANCE

N° de résolution  
ou annotation

**3. ADOPTION :**

**3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 582-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 348 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE, INCLUANT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

**123620-03-2019** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 582-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 348 000 \$ pour défrayer les coûts d'acquisition d'un camion de voirie incluant, des équipements de déneigement ; comme exigé par la loi, une copie dudit règlement 582-2019 a été transmise aux membres du conseil municipal 72 heures avant son adoption ; des copies dudit règlement 582-2019 sont à la disposition du public pour la présente séance, et ce, en quantité suffisante.

**3.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 581-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**123621-03-2019** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 581-2019 sur la gestion contractuelle ; comme exigé par la loi, une copie dudit règlement 581-2019 a été transmise aux membres du conseil municipal 72 heures avant son adoption ; des copies dudit règlement 581-2019 sont à la disposition du public pour la présente séance, et ce, en quantité suffisante.

**4. ROUTE DES BOURQUE : WSP - HONORAIRES**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**5. FOND AGRIESPRIT**

**123622-03-2019** **Considérant** que le conseil municipal a prévu au plan triennal d'immobilisations - année 2020 la poursuite du projet de l'éclairage de la piste cyclable ;

**Considérant** que ledit projet est admissible au programme d'aide financière AgriEsprit ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Marie-Soleil, coordonnatrice en loisirs et culture à déposer une demande financière dans le cadre du programme AgriEsprit pour la poursuite du projet d'éclairage de la piste cyclable; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les documents requis.

**6. AUTRES ITEMS**

En l'absence d'un membre du conseil, aucun item n'est ajouté à l'ordre du jour.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance

**8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**123623-03-2019** Il est proposé par France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 19 h 10.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Eric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation